

gation a été publiée.

- La séance est ensuite levée à 20 heures.

(Handwritten signatures and names)
M. Deneux
M. Bourcier
M. Violette
M. Legrand
M. Robert
M. Gilles
M. Lozillon
M. Nicé

Séance du Conseil Municipal du vingt quatre août mil neuf cent soixante quatre

Le vingt quatre août mil neuf cent soixante quatre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de son maire.

Étaient présents : MM. Judith, Maire, Deneux adjoint, Bourcier, Violette, Dumant, Guffaut, Bourcier, Nicé, Rabier -

MM. Legrand et Robert ayant donné pouvoir à M^{me} Judith

Absent excusé : M. Gilles

Absent : M^{me} Lozillon

Secrétaire de séance : M^{me} Nicé

Le Président ouvre la séance et le secrétaire donne lecture du procès verbal de la réunion du 3 août qui est adopté.

Il informe ensuite l'Assemblée que l'état actuel des cours de l'École des Filles nécessite une réparation qui s'avère coûteuse. L'étude faite par les techniciens de l'entreprise "Les Travaux Routiers" portant sur un terrassement léger, un reprofilage général et cylindrage, rechargement et formes de pente en grave 0/30 repandage à l'émission de bitume, gravillonnage et cylindrage définitif, conduit que l'opération coûterait de 10 à 11 francs le mètre superficiel et, au cas où les canalisations d'évacuation des eaux se trouveraient obstruées ou effondrées, il faudrait prévoir un supplément de dépenses. La superficie des cours étant d'environ 1500 mètres carrés, la réparation coûterait plus de

150.000 francs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend la décision de faire procéder aux travaux nécessaires.

Le Maire donne alors les chiffres approximatifs des dépenses engagées pour les bâtiments scolaires :

Travaux de maçonnerie, de serrurerie, pour modification de l'entrée des écoles rue de la Sablière, par la construction d'une rampe d'accès et aménagement des logements Galzin - Dupuis	20 000
Peinture dix classes	9 100
Travaux de plomberie (lavabos maternelle, urinoirs Omiteau)	1 000
Vitrification des parquets des classes Omiteau	2 180
Travaux de menuiserie et d'électricité	970
Laiterie à Maspiti de 15.000 litres	2 750
Goudronnage de la cour du groupe Omiteau	2 000
Refection du sol des cours de l'École des Filles	15 000
au total	53.000

Il a été prévu au budget primitif 1954 pour l'entretien des bâtiments communaux, le crédit sera donc presque entièrement absorbé par les travaux effectués dans les groupes scolaires.

Le Président demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de renouvellement du traité d'affermage avec la ^{Sté} Lyonnaise des Eaux à la suite des travaux de nouveau forage pour lesquels le concessionnaire s'est imposé d'importants investissements - il donne lecture des principaux articles du cahier des charges dont celui portant le N° 25 qui indique que le prix de vente du mètre cube d'eau ne peut dépasser le maximum de base de frs 0,5555, taxes non comprises. Il signale que le concessionnaire avait prévu un prix plus élevé se basant, pour l'amortissement des capitaux qu'il a investis, sur le chiffre actuel de notre population, mais qu'à la suite de son intervention auprès du Génie Rural qui contrôle les distributions d'eau, faisant remarquer que la commune étant en expansion, qu'elle compterait fin 1965 quatre mille habitants et qu'à la fin de 1966 elle pourrait atteindre les cinq mille, cet organisme a imposé à la ^{Sté} Lyonnaise des Eaux un amortissement moins accéléré qui diminue d'environ 0^{frs} 10 les initiales conditions du concessionnaire.

L'Assemblée après en avoir délibéré approuve la nouvelle

Convention et charge son Maire de la signer.

Le Président entretient ensuite ses collègues des problèmes de construction de bâtiments scolaires qui s'imposent pour recevoir les enfants qui viendront des immeubles de "La Corbillasse", des "Nourjets" et de la nouvelle rue, il rappelle combien sont longs les délais d'aboutissement des projets de construction de nouveaux groupes scolaires et dit que pour parer à toute éventualité et pour être prêts pour la rentrée d'Octobre 1965, il serait utile de prévoir l'implantation, dans le jardin côté ouest du groupe scolaire des filles, d'un bâtiment comportant 2 classes préfabriquées pouvant contenir 40 élèves chacune. La Société Fossermoz d'Amneville spécialisée dans ces constructions pourrait fournir et poser ce bâtiment pour le prix de 40 305 francs.

Le Maire indique que si le Conseil Municipal adopte ce projet il fera les démarches auprès de l'Inspection Académique et du Conseil Général en vue d'obtenir la subvention d'usage, si elle n'était pas accordée le constructeur s'engage à faciliter le financement échelonné sur une période de 10 années au taux d'intérêt de 5,40%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ce projet et charge son Maire de poursuivre son étude en vue de sa réalisation.

Le Président fait ensuite une communication sur le projet d'achat de la propriété Montialoux rue Charpentier, disant qu'il a accompagné, le 19 août un inspecteur de l'Administration des Domaines, dans la visite de la propriété, afin de déterminer l'estimation des surfaces bâties et non bâties.

L'expertise a conclu aux chiffres approximatifs de 73.500 pour le terrain et de 90 000 à 100 000 pour l'immeuble soit en tout, entre 170 000 et 180 000 frs.

A la suite de cette expertise le Maire a écrit à Madame Montialoux que la commune de Monneville se porterait acquéreur pour le chiffre de 180.000 frs et qu'elle serait désireuse de recevoir un accord amiable en fin qu'elle puisse procéder aux formalités administratives dans le meilleur délai.

Le Président dit qu'il a reçu il y a peu de temps une offre de fourniture d'abri coulé d'un seul bloc pour recevoir les écoliers attendant le car, en cas de mauvais

Cocheil - Lemaire
Le sous-Préf

temps.

Après examen des dimensions 1^m 90 de largeur sur 1^m 60 de profondeur, le Conseil Municipal estimant que sa capacité est trop faible ne retient pas cette offre et charge son Maire de rechercher un constructeur d'abri plus important.

Le Président dit ensuite que la collecte et l'évacuation des ordures ménagères allant être assurées par l'entreprise Samier à partir du 1^{er} octobre, les Cantonniers vont pouvoir se consacrer plus diligemment au nettoyage et à l'entretien des rues.

Il suggère l'acquisition d'une balayeuse - ramasseuse, nettoyant les caniveaux, ramassant les balayures et déchets de toutes sortes, munie de bacs pulvérisateurs pour l'arrosage des rues. Le matériel pourrait être conduit par notre chauffeur qui va être libéré de la servitude de l'enlèvement des ordures ménagères et la propreté de notre Commune serait sensiblement améliorée. Le prix de cette balayeuse ramasseuse avec ses compléments pour les différentes applications est de 110.000 francs environ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré en décide l'acquisition et charge son Maire d'en faire la commande. La dépense sera réglée par le produit de la taxe de régularisation des valeurs foncières.

Le Président revenant sur l'accroissement de population de la Commune, se préoccupe des moyens de défense contre l'incendie des nouveaux points d'habitation. Il dit que le camion-tonne premier secours Delahaye d'un modèle ancien au rendu de grands services, ces derniers temps où nous avons eu à combattre des feux de chaumes, il a bien répondu à ce que nous attendions de lui.

Il faut dire, pour la vérité que ces feux n'étaient pas très graves et que nos sapeurs ont attaqué les sinistres, dans des temps record, mais la faible capacité du réservoir ont obligé nos pompiers à puiser 4 et 5 fois aux bouches d'incendie les plus proches l'eau nécessaire au remplissage de la tonne, si les feux avaient été violents et attisés par des vents forts, ils n'auraient pu être maîtrisés, malgré la rapidité des interventions et le courage des sapeurs en raison des interruptions des attaques du feu causées par le réapprovisionnement de la tonne et l'extrême difficulté de faire des établissements en raison de l'éloignement des foyers.

Vu

Le Maire - Lussac le 6 Octobre 1964

Le Sous-Prefet: signé illisible

C'est pourquoi il semble nécessaire d'envisager l'achat d'un fourgon-tonne moderne avec une citerne du double de notre fourgon-tonne Delahaye soit trois mille litres. Le Maire a demandé un devis pour la fourniture éventuelle d'un matériel Berliet qui, d'après les techniciens est actuellement le meilleur sur le marché.

Le devis se monte à 70.046,75 pour une tonne de 2.500 litres, pour une tonne de 3.000 litres il faudrait compter 6% en plus soit 74.250 francs environ, le financement se ferait dans le cadre de l'utilisation du produit de la taxe de régularisation des valeurs foncières.

Le Maire ajoute que bien que ce ne soit pas prévu pour les centres de première intervention comme le nôtre, il solliciterait une subvention des pouvoirs publics, il a déjà demandé au Lieutenant Dhont d'appuyer son éventuelle requête auprès du Colonel Mongodin Commandant les Services d'Incendie de Senne et Oise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ayant entendu Monsieur Demeux dire qu'il avait demandé il y a 3 ans l'achat d'un matériel neuf, décide l'acquisition d'un fourgon-tonne Berliet type GAK 17 TP avec citerne de 3.000 litres, et charge son Maire de passer la commande aux Etablissements Berliet.

Le Président informe l'Assemblée qu'à la suite de la réserve faite par le Conseil Municipal à la séance du 3 août, il avait demandé que le collecteur de décharge à l'intérieur de la propriété Orfèze ait un diamètre de 80 cm au lieu de 70 cm prévu par l'Ingénieur C. P. G. Cette demande a été agréée et grâce à une remise exceptionnelle pour utilisation d'un diamètre qui était en stock, le devis initial de 40.000 frs n'est pas modifié.

Le Conseil Municipal entend cette nouvelle avec satisfaction.

Le Président fait ensuite une communication sur les prévisions d'utilisation du produit de la taxe de régularisation des valeurs foncières.

Il dit que le Receveur Municipal a reçu de la Société Rivaud pour le programme de construction de 180 logements de "La Corbillasse" dont les travaux sont en cours, une somme de 2000 * par logement soit 360.000 qui seront versés

1° pour les 60 autres logements de "La Corbillasse"

formant le solde du programme total de 240 logts = 120.000
 2° pour les 64 appartements de la résidence du
 petit parc aux "Nourjets" 128.000
 soit en tout 508 000 frs

Nous aurons à prélever sur ce montant pour financement
 de l'accroissement des charges des différents services.

- 1° service voirie { achat d'une balayeuse ramasseuse
avec ses différents ingrédients 60.000
- 2° Service Incendie : Achat d'un fourgon tomme Berliet 74.000
- 3° Ecoles : Achat de 2 classes préfabriquées
Jossermoz 40.505 + aménagements des sols 45.000
Achat propriété Montcaloux
180.000 + 15.000 pour aménage terrain 195.000 } 75.000
à déduire vente propriété ex. Wolvert 120.000 }
(pour construction groupe scolaire Filles)
- 4° Assainissement. Logent rue de l'Ormeteau 35.000
collecteur de décharge (à l'intérieur de la
propriété Lempère) 60.000
en tout 309.000 frs

Il restera à disposition environ 300 000 frs
 qui serviront à financer la partie non subventionnable des constructions
 scolaires suivantes:

- 1° cinq classes dans la propriété Montcaloux (groupe Filles)
 - 2° deux classes en élévation au groupe Ormeteau (garçons)
- Cela sans charge à imposer à notre actuelle population.

Monsieur Gouffant signale que l'élagage des arbres dont les
 branches retombent sur les toitures n'a pas été fait par les
 propriétaires des maisons Drouin rue de l'Ormeteau et Papillon
 rue de la Sablière, il demande que la notification leur
 soit faite.

Messieurs Violette et Née demandent que l'éclairage
 public en lampes fluorescentes soit étendu aux rues qui n'en
 sont pas encore pourvues. Le Maire répond que ce peut
 être fait par tranches, ce que l'Assemblée adopte. La
 rue de Bel Air sera la première à en bénéficier.

Monsieur Baumant entretient l'Assemblée de la
 Constitution de la Société de Chasse Communale et de son
 agrément par insertion au journal officiel, il sollicite
 une subvention pour couvrir les frais de premier établissement.
 Le Conseil Municipal confirme la décision de lui

octroyer 50 francs au moment du vote du budget primitif, ce qui n'avait pu être financé avant son agrément.

- La séance est ensuite levée à 20 heures -

Additif

Le Président entretient les Conseillers Municipaux des travaux d'aménagement du Parc des Sports qui sont en cours.

Il désireait, qu'à l'instar des Stades de la région, il soit doté d'une tribune couverte pour abriter les spectateurs qui viennent de plus en plus nombreux, assister aux manifestations sportives, attirés par la qualité croissante des prestations du Club Sportif.

Il a demandé un devis aux Etablissements Samia à Paris, spécialistes dans la construction de tribunes métalliques avec sièges et banquettes en bois.

La dépense pour une tribune couverte de 220 places serait de 20 000,00 et le règlement pourrait se faire sur deux exercices.

Monsieur Deneux ne donne pas son accord estimant que les aménagements se font au profit de la section de football alors que les autres activités sportives n'en bénéficient pas.

Les autres membres du Conseil Municipal approuvent le projet et chargent leur Maire de passer la commande pour édification de cette tribune dans le meilleur délai.

Vu Collet. Bonnaire, le
14^e Décembre 1964
Le Sous-Prefet
Signé: illisible.

budget deux mots rajoutés
Hunt
Bonnaire
16

Hunt
Bonnaire
L. Bonnaire
L. Bonnaire
L. Bonnaire

Séance du Conseil Municipal du quatre novembre mil neuf cent soixante quatre

Le quatre novembre mil neuf cent soixante quatre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Violette, Legrand, Kruffaut, Bonnaire, Robert, Poursier, Loizillon, Née, Rabier.